 <p><b>COLLÈGE FONTENAY</b> 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 <a href="mailto:ce.0351852v@ac-rennes-fr">ce.0351852v@ac-rennes-fr</a></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 02 juillet 2024</b></p>	<p><b>2023-2024</b></p> <p><b>Séance n°7</b></p>
<p><b>COMPTE RENDU DES DÉBATS</b></p>	<p><b>RÉSERVÉ A</b></p>

Nombre de membres présents : 18 votants  
Nombre de membres absents : 12  
Quorum atteint

**ORDRE DU JOUR**

**Vie scolaire et pédagogique**

- Ventilation de la DGH

Présidente


**Mme Angélique BECK, principale**



Secrétaire

**Mme ADAM Céline, principale adjointe**



 <p><b>COLLÈGE FONTENAY</b> 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 <a href="mailto:ce.0351852v@ac-rennes-fr">ce.0351852v@ac-rennes-fr</a></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 02 juillet 2024</b></p>	<p><b>2023-2024</b></p> <p><b>Séance n°7</b></p>
<p><b>COMPTE RENDU DES DÉBATS</b></p>	<p><b>RÉSERVÉ A</b></p>

## Liste de présence des membres

### I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

#### Titulaires

1. Angélique BECK, principale	<b>présente</b>
2. Céline ADAM, principale adjointe	<b>présente</b>
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire	<b>présente</b>
4. Gaëlle BERTIN, C.P. E	<b>présente</b>
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental	<b>présent</b>
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale	excusée
7. Catherine BONNET, adjoint à la jeunesse	excusée
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée	excusée

#### Suppléants

Roger MORAZIN  
Michèle MOTEL

### II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

#### Titulaires

1. Sébastien CHEVER, professeur	excusé
2. Robin ANGEBAUD, professeur	<b>présent</b>
3. Delphine GOURAULT, professeure	excusée
4. Cécile BOCLE, professeure	<b>présente</b>
5. Liliane BOEDÉC, professeure	<b>présente</b>
6. Sarah PASQUE, professeure	excusée
7. Soazic MABILAIS, AED	<b>présente</b>
8. Laurence GENOUEL, secrétaire	<b>présente</b>
9. Touty DIALLO, agent d'accueil	<b>présente</b>
10. Claudie DENOUAL, secrétaire	excusée

#### Suppléants

Ester BAUDUIN **présente**  
Julie VIGNEAU  
Anne DAVID **présente**  
Marie DAGORN  
Emilie LEDAN  
Emmanuelle ROUSSEAU **présente**  
Kadem MOKHTARI  
Marylène GUILLOTTEL

### III. Représentants des parents et des élèves

#### Titulaires

1. Virginie PACHEU, parent d'élève	excusée
2. Aurélie GAUDIN, parent d'élève	excusée
3. Florence GESLIN, parent d'élève	excusée
4. Delphine SIRERA, parent d'élève	<b>présente</b>
5. Christelle SCHINDLER, parent d'élève	<b>présente</b>
6. Huyla DE MIRTAS, parent d'élève	<b>présente</b>
7. Virginie DONDEL, parent d'élève	excusée
8. Jeanne BERTHELOT élève de 3F	excusée
9. Saadia LAKRED, élève de 4D	excusée
10. Léonie PELLOIS, élève de 4F	excusée

#### Suppléants

Elsa JULIEN  
Maxime HERVE  
Yannick TUAL **présent**  
Philippe DONNARD  
  
Daphné SAVALLE (3C)  
Anaëlle BERNARD(4D)  
Marion DANGREAUX KERHELLO

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

**RÉSERVÉ A**

11h40 : 16 membres présents, le quorum est atteint. Mme BECK ouvre le CA.

Mme Beck explique qu'elle présente la même répartition que celle qui a été rejetée au CA du 24 juin dernier car elle n'a pas les moyens de faire mieux pour répondre au plus près aux modalités de la réforme du « choc des savoirs » c'est-à-dire apporter le plus d'aide possible aux élèves en grande difficulté. Mme BECK répond aux questions de Mme SCHINDLER sur l'organisation des groupes sous entendue par la proposition de ventilation de la DGH.

11h45 : arrivée de M. GUERET, 17 votants.

Mme BAUDUIN demande si l'EMI (Education aux Medias et à l'Information) sera toujours possible en 6<sup>ème</sup>. Mme BECK répond par l'affirmative car celle-ci n'a pas besoin d'être en barrette avec le français comme cela était avec l'AP français ces dernières années mais qu'elle peut être en barrette avec devoirs faits ou bien les sciences par exemple.

11h50 : arrivée de Mme SIRERA, 18 votants.

Mme BOCLE explique que les professeurs, lors du conseil pédagogique qui s'est tenu la veille, ont exposé leurs oppositions à cette organisation. Elle ajoute qu'ils sont contre cette réforme (et cette ventilation de la DGH) qui ne prône pas une équité sociale et va à l'encontre de la société solidaire à laquelle ils forment leurs élèves.

11h55 : sortie de Mme SCHINDLER (appel téléphonique), 17 votants.

Mme BOCLE ajoute qu'ils ont préparé une motion à lire au CA et une proposition de ventilation alternative de la DGH.

11h58 : Mme SCHINDLER revient, 18 votants.

M. ANGEBAUD donne lecture de la motion suivante :

*« Nous, membres du CA, parents et professeurs, souhaitons proposer une répartition qui réponde aux injonctions de l'arrêté du 15 mars 2024 et qui soit*



**COLLÈGE FONTENAY**  
35, rue Antoine Châtel B.P 97628  
35176 CHARTRES de BRETAGNE  
02.99.77.16.00 [ce.0351852v@ac-rennes-fr](mailto:ce.0351852v@ac-rennes-fr)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 02 juillet 2024**

**2023-2024**  
**Séance n°7**

## COMPTE RENDU DES DÉBATS

**RÉSERVÉ A**

*aussi, et surtout, conçue pour le bien du public pour lequel nous travaillons et pour nos enfants scolarisés; pour le plus grand bien possible en tout cas, au vu des moyens insuffisants donnés à notre collège.*

*L'arrêté du 15 mars 2024 demande à ce que les élèves soient répartis en groupe de besoins et affirme que ces besoins doivent être identifiés par les professeurs. Notre expertise, mise en avant dans le vademecum élaboré par le Ministère, nous permet d'identifier les besoins prioritaires suivants pour nos élèves :*

- les élèves ont besoin de stabilité, surtout au collège où l'éclatement des disciplines et la multiplication des enseignants est une difficulté supplémentaire pour des élèves déjà fragiles.*
- les élèves ont besoin d'hétérogénéité dans leur groupe classe pour développer leurs compétences psycho-sociales : coopérer, s'entraider, accepter les différences...*
- les élèves ont besoin de temps en petits groupes pour revenir ou approfondir des compétences et des connaissances de manière plus fine selon leur niveau. Ces petits groupes doivent être réguliers mais, comme le confirme l'étude de Robert Slavin citée dans le vademecum : « le temps passé en groupes homogènes doit être nettement inférieur au temps passé en classe hétérogène ». Le temps passé en groupe classe doit donc être « nettement » supérieur au temps passé en groupe de soutien ou d'approfondissement. Le bilan fait du dispositif SOAP de cette année, dans notre établissement, confirme aussi ces besoins.*

*Notre répartition a donc été faite selon ces besoins identifiés :*

- un groupe classe qui permet à chaque élève d'être dans un cadre stable et de limiter l'ajout d'enseignants différents.*
- un groupe classe hétérogène dans lequel chacun pourra développer l'estime de soi et l'acceptation de l'autre.*
- une heure de groupes de soutien ou d'approfondissement, en mathématiques et en français, chaque semaine. Ces groupes seront constitués et menés par les professeur de mathématique et de français en concertation par période pour traiter des sujets ciblés et répondre au mieux aux besoins des élèves.*
- des heures en effectif réduit en sciences (Physique-Chimie en 6ème et 5ème, SVT en 5ème, ) pour permettre aux élèves de manipuler, d'expérimenter, tâches essentielles dans ces disciplines.*
- des heures d'approfondissement en Histoire-Géo-Emc, Mathématiques et Français en 3ème, pour accompagner au mieux les élèves au brevet.*



**COLLÈGE FONTENAY**  
35, rue Antoine Châtel B.P 97628  
35176 CHARTRES de BRETAGNE  
02.99.77.16.00 [ce.0351852v@ac-rennes-fr](mailto:ce.0351852v@ac-rennes-fr)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 02 juillet 2024**

**2023-2024**

**Séance n°7**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

**RÉSERVÉ A**

• *des heures dédoublées en Anglais en 6ème et en Espagnol en 4ème pour permettre aux élèves de s'exprimer plus aisément à l'oral.*

*Ainsi, nous demandons à ce que notre répartition soit soumise au vote de ce conseil d'administration, qui, comme l'indique le Code de l'éducation, « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R. 421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ».*

*Les enseignants du Collège De Fontenay et les parents représentants »*

Ventilation alternative de la DGH proposée par les professeurs :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 02 juillet 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

PROPOSITION REPARTITION DGH 2024-2025 (672,5 HP + 41,5 HSA) + 5,5 IMP

	PREVISION TAB	PREVISION IAB	DIVISIONS	FRANCAIS	LATIN	MIST (SGB)	AMBIANT (LV1)	ALLEMAND	ITALIEN (LV2)	ESPAGNOL (LV2)	MATHS	SC PHYSIQUES	SVT	TECHNO	ARTS PLASTIQUES	EDUC MUSICALE	EPS	CDI	BRV	HEURES COMMUNES	CONSO GLOBALE	
10/07/24																						
GENIE	150	151	6	27,0		18,0	24,0	1,0			27,0	9,0	9,0		6,0	6,0				151,0	166,0	
AP	25,2			3,0			6,0				3,0	3,0								15,0		
Soutienage Besoin				2,0							1,0									4,0		
SEME	152	145	5	22,5	1,0	15,0	15,0	2,5	2,5	10,0	17,5	7,5	7,5	7,5	5,0	5,0				133,5	143,5	
AP	29,0			2,5							2,5	2,5	2,5							10,0		
Soutienage Besoin				2,0							1,0											
GENIE	159	156	6	27,0	2,0	18,0	18,0	2,5	2,5	10,0	21,0	9,0	9,0	9,0	5,0	5,0				159,0	163,0	
AP/CR	26,0						0,5				3,0									5,5		
GENIE	156	153	6	34,0	2,0	21,0	18,0	2,5	2,5	12,5	21,0	9,0	9,0	9,0	5,0	6,0				162,5	175,0	
AP/CR	26,5			6,0		3,0					3,0									15,0		
JN33																						
L480												2,0	2,0									
EIRV/URZA																						
FORM SPE																						
IMP																						
TOTAL	22,0	134,0	5,0	75,0	61,5	5,5	7,5	34,5	100,0	42,0	39,0	23,5	23,0	23,0	23,0	23,0	2,0	2,0	2,0	10,5	707,0	
APPORTS																						
Heures régulières																						
Temps Partiel																						
CSB																						
BMP 1																						
BMP 2																						
Appart Recl																						
HSA																						
TOTAL																						

Mme BECK explique qu'elle ne présentera pas au vote cette ventilation alternative de la DGH car l'organisation pour la mise en place de la réforme n'est pas conforme aux attentes réglementaires. Elle ajoute que seul le président du CA peut décider de soumettre au vote une proposition de répartition de la DGH.

Mme BECK soumet au vote sa proposition de ventilation de la DGH pour l'année scolaire 2024/2025.

*Délibération n° 71 : 5 pour, 11 contre et 2 abstentions*



**COLLÈGE FONTENAY**  
35, rue Antoine Châtel B.P 97628  
35176 CHARTRES de BRETAGNE  
02.99.77.16.00 [ce.0351852v@ac-rennes-fr](mailto:ce.0351852v@ac-rennes-fr)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 02 juillet 2024**

**2023-2024**

**Séance n°7**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

**RÉSERVÉ A**

Mme BECK prend acte de ce 2eme rejet de sa proposition de la ventilation de la DGH et explique qu'elle procèdera à un acte d'emploi de la DGH du chef d'établissement et non pas du CA afin que la rentrée scolaire prochaine puisse enfin commencer à se préparer.

Délibération n° 72

M. GUERET exprime que ce qui est dommageable dans la mise en place de cette réforme est qu'elle crée des tensions dans les équipes et qu'elle risque de diviser les personnels.

M. ANGEBAUD ajoute que les professeurs souhaitent déposer une autre motion pour demander l'ouverture d'une classe en 5eme. M. ANGEBAUD donne lecture de la motion suivante :

« *Objet : Demande d'ouverture d'une sixième classe pour le niveau 5ème  
Madame, Monsieur,*

*Nous, enseignants du collège de Fontenay, nous permettons de vous solliciter afin de vous faire part de notre requête concernant l'ouverture d'une sixième classe pour le niveau 5ème à la rentrée scolaire 2024/2025.*

*La communauté éducative exprime une préoccupation quant à la rentrée prochaine. En effet, à ce jour, le nombre d'élèves inscrits en 5ème s'élève à 140, ce qui génère une moyenne de 28 élèves par classe. Les communes connaissant une expansion constante, de nouvelles familles envisageront certainement d'inscrire leurs enfants en cours d'année, accentuant ainsi la charge des classes déjà pleines. De plus, l'intégration des 20 élèves de l'UPE2A dans les classes ordinaires aggrave la situation. L'ouverture d'une sixième classe pour le niveau de 5ème nous permettrait de réduire cette moyenne à 24 élèves par classe pour la rentrée 2024/2025.*

*Malgré l'engagement et les compétences indiscutables de notre équipe pédagogique, des classes surchargées risquent d'impacter négativement la qualité de l'enseignement et le parcours d'apprentissage des élèves, ce qui constitue un enjeu majeur pour leur réussite scolaire.*

*Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et nous tenons disponibles pour une rencontre si nécessaire.*

*Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le directeur des services de l'Éducation Nationale, l'expression de nos*



**COLLÈGE FONTENAY**  
35, rue Antoine Châtel B.P 97628  
35176 CHARTRES de BRETAGNE  
02.99.77.16.00 [ce.0351852v@ac-rennes-fr](mailto:ce.0351852v@ac-rennes-fr)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 02 juillet 2024**

**2023-2024**

**Séance n°7**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

**RÉSERVÉ A**

*salutations les plus sincères.*

*L'équipe enseignante du collège de Fontenay »*

Mme BECK explique que la demande n'est pas d'actualité car à ce jour les effectifs ne sont pas fermement arrêtés au vu des arrivées et départs d'élèves pendant l'été et qu'à ce jour le seuil de 30 élèves n'est pas atteint.

M. ANGEBAUD ajoute que les professeurs souhaitent déposer une autre motion concernant les travaux du logement de l'agent d'accueil, Mme DIALLO Touty. M. ANGEBAUD donne lecture de la motion suivante :

*« Mme Touty DIALLO, agent d'accueil du collège de Fontenay, est en poste depuis janvier 2023. Son poste inclut un logement qui devait être rénové pour mai 2023 car insalubre.*

*Cependant, bien que des visites ont été effectuées, aucun travaux n'a été entamé depuis 1an et demi.*

*Elle loge actuellement dans un appartement temporaire attribué à Mr Guyomard, agent au collège. Cet appartement T4 est sous-dimensionné car Mme DIALLO a 3 enfants dont deux scolarisés au collège De Fontenay.*

*Aucune installation stable n'est donc possible avec ses 3 enfants (17 ans, 13 ans et 12 ans).*

*En outre, les soucis de santé de Mme DIALLO sont un frein supplémentaire dans son confort de travail car l'utilisation des escaliers de son logement actuel provoque des souffrances qu'elle n'aurait pas si elle occupait le logement qui lui revient.*

*Nous demandons au département d'effectuer le plus rapidement possible les travaux nécessaires.*

*Les représentants des personnels et des parents du collège De Fontenay. »*

M. GUERET exprime son étonnement car, déjà informé de ce problème l'an dernier par son homologue Mme BOUTON, il pensait que les travaux avaient été engagés et réalisés par le Département et que ce problème était réglé. Il indique faire remonter la situation actuelle au plus vite.

Mme RIDARD ajoute qu'avec Mme BECK elles ont alerté ces derniers mois à plusieurs reprises le Département à ce sujet et qu'elles n'ont eu que des fins de non recevoir.

*Fin de séance 12h15*